

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de MARCILLAC LA CROISILLE

L'an **deux mil dix neuf, le vingt quatre mai**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **MARCILLAC LA CROISILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean Louis BACHELLERIE**.

Étaient présents : M. Jean Louis BACHELLERIE, Mme Agnès AUDEGUIL, M. Pascal VEYSSIERE, M. Guy NARD, M. Frédéric RATELADE, M. Hervé SAIGNE, Mme Joëlle CHAULET, M. Jean Luc MAZENOUX, M. Nicolas FAUGERAS, Mme Danielle TABASTE, Mme Sandrine LECOCQ.

Étaient absents excusés : Mme Marie-Agnès ACKER, Mme Muriel THIERARD.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Marie-Agnès ACKER en faveur de Mme Agnès AUDEGUIL.

Secrétaire : Mme Danielle TABASTE.

Compte- rendu du précédent conseil municipal adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, l'autorisation d'ajouter des sujets à l'ordre du jour.
Accord à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-049 : Voirie 2019: Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire présente plusieurs devis concernant le programme de voirie 2019:

- L'entreprise Bergheaud
- L'entreprise Eurovia

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, choisit l'entreprise Eurovia.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-050 : Attribution des sectionnaux de Trémoulet

Monsieur le Maire présente le plan cadastral concernant les sectionnaux de Trémoulet.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion préalable s'est déroulée avec l'ensemble du village de Trémoulet.

Il a été convenu de partager ces terrains sectionnaux entre Monsieur Bouyssoux Eric, Monsieur Veysset Lionel, Madame Gilmert Martine, Madame Theil Anna.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- donne tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-051 : Achat d'un élévateur télescopique

Monsieur le Maire rappelle les deux réunions préparatoires lors desquelles il avait été décidé d'acquérir un élévateur télescopique.

Certains élus absents lors de ces réunions considèrent cet achat non prioritaire.

Une discussion s'engage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, et par 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- décide l'achat de l'élévateur télescopique pour la somme de 44 000€ H.T.

12 VOTANTS
9 POUR
1 CONTRE
2 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-052 : Aménagement de la déchetterie communale

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition du bureau de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons- Monédières, de mettre à disposition une presse à carton à la déchetterie de Marcillac la Croisille.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention entre la Communauté de Communes et la Communes et de faire une demande d'extension du réseau auprès de la FDEE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition de la Communauté de Communes de Ventadour- Egletons- Monédières.
- charge Monsieur le Maire de procéder aux diverses démarches concernant l'extension du réseau.
- donne tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire pour qu'il mène à bien ce projet.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-053 : Dissolution du SIAEP du Morel

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les travaux de Tulle Agglo lié au transfert de compétence eau au 1er Janvier 2020 ont nécessité une étude par l'Office International de l'Eau.

De cette étude, différents scénarios sont ressortis : l'Agglo de Tulle propose la création de 4 syndicats. Il a ainsi été acté le rapprochement des communes du SIAEP du Morel avec le syndicat des Deux Vallées.

En parallèle, les Communes membres du SIAEP du Morel demanderont leur adhésion au syndicat des Deux Vallées. Ces deux procédures permettront aux communes de devenir membres du syndicat des Deux Vallées dès la dissolution du SIAEP du Morel, soit au 31 décembre 2019.

Conformément à l'article L5212-33(b) du CGCT, la dissolution du SIAEP du Morel nécessite des délibérations concordantes de l'ensemble des Conseils Municipaux des communes membres :

- pour demander la dissolution du SIAEP du Morel à effet du 31 décembre 2019 ;
- et pour approuver la répartition de l'actif et du passif, y compris du personnel, tel qu'il en ressort du document ci- joint (annexes 1-2 et 3).

Sur ce dernier point, l'actif et le passif (voir annexes) du SIAEP du Morel seront transférés à la Commune de CLERGOUX, avant transfert concomitant au syndicat des Deux Vallées.

Par ailleurs, les archives du SIAEP du Morel seront transférées au syndicat des Deux Vallées.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- de dissoudre le SIAEP du Morel
- de transférer l'actif, le passif et le personnel à la Commune de Clergoux conformément au document ci-joint.
- de transférer les archives du syndicat au syndicat des Deux Vallées.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-058 : Achat d'une réserve et d'une citerne incendie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'implanter à proximité du bâtiment photovoltaïque, une réserve incendie de 120 m³ pour la somme de 2 710€ HT.

Il explique également qu'il est nécessaire d'installer une citerne incendie de 60m³ pour la somme de 2 022,78€ HT, à proximité de l'EHPAD de la Commune.

Ces deux structures seront installées par les services techniques communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'achat de la réserve et de la citerne incendie.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-059 : Achat d'un véhicule

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'achat d'un Citroën Jumpy d'occasion, datant de 2014, ayant 25 000 kilomètres au compteur, pour la somme de 13 990€ TTC.

Ce véhicule sera réservé pour les services techniques.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- acceptent l'achat du Citroën Jumpy
- donnent tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-060 : Achat ou location d'un photocopieur

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le photocopieur de l'école doit être remplacé.

Il propose de mettre à disposition le copieur actuel de la mairie auprès de l'école et d'en acheter un nouveau pour la mairie.

Il présente trois devis :

- Rex Rotary: location 117,00€ HT/ mois sur 63 mois soit 7 371€ HT.
- Bureautique 19 : achat 3 859€ HT.

- Ricoh: achat 2 153,16€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition de Ricoh.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cet achat.
- accepte la mise à disposition du photocopieur de la mairie auprès de l'école.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-061 : Aliénation d'un chemin rural et d'une place: conclusion du commissaire enquêteur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération le 21 Mars 2019, décidant la mise en place d'une enquête publique concernant un chemin rural séparant les parcelles BE 84 et BE 318 situé à la "Vialle Ouest", ainsi qu'une place devant l'habitation BE 87 et la grange BE 86 située à "la Vialle ouest", en vue de leurs aliénations à Monsieur Bussier Cyrille et Madame Berthou Ingrid.

Monsieur le Maire donne lecture des conclusions et avis du commissaire enquêteur.

Le montant des frais de l'enquête publique s'élève à la somme de 579,68€.

Monsieur le Maire propose que ce montant soit remboursé par Monsieur Bussier et Madame Berthou.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de:

- Suivre l'avis du commissaire enquêteur et d'autoriser l'aliénation au profit de Monsieur Bussier et Madame Berthou.
- Choisir Maître Sageaud comme notaire.
- Demander le remboursement des frais de l'enquête publique à Monsieur Bussier et Madame Berthou.
- Fixer le prix de vente du terrain à 50 €.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses

Néant.

INFORMATION : Information

- Monsieur le Maire donne lecture d'une carte postale de la classe des CM de l'école de Marcillac la croisille, partie en voyage à Chamonix.

La séance est levée à 21h15.
